

Ville de Blainville sur l'Eau



Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2009

Madame le Maire ouvre la séance et désigne Mme Françoise SIMON secrétaire. L'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2009 est votée à l'unanimité des votants (moins 5 abstentions).

1. Compte Administratif 2008

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc HENRY pour la présentation du Compte Administratif 2008 avant de passer au vote. Après analyse du document, le Conseil Municipal, à la majorité (05 voix contre : DEMONET Ghislain – OUDIN Evelyne – COLLET Alain – HERR-MARTIN Sylvie et MARTET Olivier), adopte le Compte Administratif 2008 :

- <i>section de fonctionnement</i>	- dépenses	2 838 177,86 euros
	- recettes	3 217 093,94 euros
- <i>section d'investissement</i>	- dépenses	1 267 277,44 euros
	- recettes	1 316 033,72 euros

2. Compte de Gestion 2008

Après analyse du document, Madame le Maire invite à donner quitus au trésorier pour le Compte de Gestion 2008. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne quitus au trésorier.

3. Affectation du résultat

Après approbation du Compte Administratif 2008, Madame le Maire propose d'affecter les résultats de 2008 comme suit :

- excédent de fonctionnement de 378 916 € reporté au 002 du budget de fonctionnement
- excédent d'investissement de 48 756 € reporté au 001 au budget d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'affectation du résultat proposé par Madame le Maire.

4. Vote des taux 2009

	2008	2009
Taxe d'habitation	12.80	12.80
Taxe sur le foncier bâti	16.81	16.81
Taxe sur le foncier non bâti	23.44	23.44
Taxe professionnelle	13.26	13.26

Les taux des taxes restant identiques à ceux de l'année 2008, ils sont votés à l'unanimité.

5. Budget primitif 2009

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc HENRY pour la présentation du Budget Primitif 2009 équilibré en dépenses et en recettes à :

- *section de fonctionnement à* 3 575 392 euros

- *section d'investissement à* 1 712 774 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 22 voix pour et 05 voix contre (DEMONET Ghislain – OUDIN Evelyne – COLLET Alain – HERR-MARTIN Sylvie et MARTET Olivier) approuve le Budget Primitif 2009 équilibré en dépenses et en recettes.

6. Amortissements 2009

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les amortissements présentés ci-dessous. Après étude, les amortissements 2009 sont adoptés à l'unanimité.

- **IMMOBILISATIONS**

- Dépenses de fonctionnement 105 110 euros
- Recettes d'investissement 105 110 euros

- **SUBVENTIONS**

- Dépenses d'investissement 2 603 euros
- Recettes de fonctionnement 2 603 euros

7. Subventions 2009

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des subventions, présenté ci-après. Après discussion, le tableau des subventions est adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions (Mrs MARTET ET GONTIER l'un et l'autre en responsabilité dans l'une des associations subventionnées)

DOTATIONS AUX ORGANISMES ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ECOLES ET JEUNESSE	66 233	ACTION SOCIALE	60 310
Caisse des écoles	16 118	C.C.A.S dont	57 000
Coopératives scolaires	9 000	Restos du cœur : 550	
Association Parents élèves FCPE	125	Secours Catholique : 1 250	
Arbre de Noël CE SNCF	200	Amicale des Donneurs de sang	165
U.S.E.P.	530	Œuvre des pupilles	140
Fonds Jeunes CCAS	9 000	CSF	165
* Tickets Jeunes 5500		Syndicat CGT	335
* Fonds aide études 3500		Syndicat CFTC	335
Service Jeunesse	29 000	Avenir et Prévention	390
Collège (transport UNSS)	530	Association Soutien aux Handicapés	390
APAFS	125	Association Croix Bleue	115
Foyer Socio Educatif - Collège	675	ASS SAD Les 3 Rivières	200
École des JSP	930	ASS Aide Milieu Rural	340
		Pain contre la faim	115
		Fonds Aide aux jeunes	320
		Association des Locataires	300

SPORTS - CULTURE - LOISIRS	38 679	ASSOCIATIONS DIVERSES ET PATRIOTIQUES	5 350
La Blainvilloise	350	Prévention routière	310
A.C.B.D. Omnisports	18 700	Amicale des Sapeurs Pompiers	3 440
ACBD Foot	1 700	Croix Rouge Française	340
ACBD Foot - stade	2 500	Médaillés Militaires	105
ESCD Entente sportive	220	A.M.C.	105
Club Aikido	190	Rhin et Danube	105
VO2MAX 54	220	FNDIRP	105
Les jeunes Blainvillois	220	F.N.C.R.	105
Les Libellules	300	F.F.I. - Groupe Lorraine 42	105
DAM'J	220	A.C.P.G.	105
Damelevières Gymnastique	165	Souvenir Français	105
Aéro Club de la Mortagne	152	F.N.A.C.A.	105
Aéro Club de Blainville	152	Amicale des Parachutistes	105
La Carache Lunévilloise Section locale	265	Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation	105
La Colombe	105	Fédération Nationale des Porte-Drapeau	105
ACCA - Blainville	185		
Club automobile	185		
A.R.E.	185		
Natura Passion	185		
Natura Passion Biennale	300		
Association des Amis de Georges	600		
Maison des Fêtes et de la Culture :	6 000		
Musaïk Harmony	5 000		
Club Philatélique	105		
Club Découverte	185		
Club Bon Accueil	185		
Dam Loisirs	105		

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle n'a pas pu proposer au vote du conseil, la subvention pour l'association RELAIS. En effet celle-ci n'a pas rendu le rapport du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2007 alors que la loi l'y oblige dans la mesure où elle bénéficie depuis 2001 d'une subvention annuelle supérieure à 153 000 euros.

Dans la mesure où ces documents seraient remis, des propositions pourraient être faites lors d'un prochain conseil. En cas contraire, une réflexion sur la reprise en gestion municipale des structures de Blainville sera engagée.

8. Modification d'horaires et ouverture de poste

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les ouvertures de postes suivantes, afin de compenser les départs en retraite de 3 agents d'entretien :

- création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe : 26/35^{ème}
- création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe : 30/35^{ème}
- ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe dédié aux espaces verts à 35/35^{ème}.

Les membres présents sont invités à délibérer sur les modifications d'horaires suivantes concernant des adjoints techniques de 2^{ème} classe - entretien des bâtiments :

- de 16/35^{ème} à 20/35^{ème},
- de 22,5/35^{ème} à 26,5/35^{ème},
- de 24/35^{ème} à 34/35^{ème},
- de 16/35^{ème} à 23/35^{ème}.

Ces propositions ont été faites en collaboration avec les agents concernés et les membres du CTP (collège agents) ayant donné un accord de principe.

Cette négociation allie la création de poste et l'augmentation des heures de travail des agents en poste (en lien avec leurs souhaits lors de la notation annuelle).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les modifications d'horaires et les ouvertures de poste.

9. Indemnités pour le gardiennage de l'église communale

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la revalorisation de 0,79% du montant de l'indemnité du gardien de l'église communale conformément à la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987.

Après délibération, à la majorité (1 voix contre : Monsieur Olivier MARTET), la revalorisation est adoptée.

10. Plan de Zonage d'assainissement

Madame le Maire donne la parole à Madame Elisabeth DERUELLE - Adjointe au Maire, afin de porter au débat le choix opéré par la Commission Urbanisme et Environnement sur les options de zonage d'assainissement, à savoir:

- zones 1NA et 2NA en collectif,
- secteur de l'ECAT en non collectif.

Ce vote permettra la constitution du dossier mis à l'enquête publique ordonnée par arrêté préfectoral sous l'égide d'un commissaire enquêteur.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil valide le choix de zonage qui sera soumis à l'ouverture de l'enquête publique.

11. Question diverses

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Adjoint au Maire, qui expose au Conseil Municipal des demandes concernant l'occupation des locaux des écoles, durant les vacances scolaires – notamment du 6 au 10 avril 2009 – pour y organiser des stages de remise à niveau pour les élèves de primaire.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette motion présentée ci-après:

MOTION

Des demandes concernant l'occupation des locaux des écoles, durant les vacances scolaires - notamment du 6 au 10 avril 2009- pour y organiser des stages de remise à niveau pour des élèves de primaire, nous interpellent.

En fait, il s'agit de la mise en œuvre de la réforme DARCOS, initiée par le président SARKOZY : sous couvert d'économies, le gouvernement veut remplacer les postes REP et RASED (réseaux d'aides spécialisées) par une aide personnalisée.

Cette aide apportée par un enseignant, avant ou après la classe, ne remplace pas les RASED créés pour répondre aux besoins particuliers des élèves, et menacés par une diminution des postes spécialisés : sur deux postes existants à Blainville Damelevières, une suppression est envisagée en 2010.

Alors que la journée de classe française est la plus lourde d'Europe, la question des modalités d'apprentissage n'est jamais posée.

Aucune discussion, aucune information en direction des enseignants, des parents et des municipalités n'ont été mises en œuvre alors que le ministre s'y était engagé.

Les stages sont prévus sur 45 heures (3 x 15). Le premier du 6 au 10 avril 2009 de 9 heures à 12 heures, du lundi au vendredi (mercredi compris).

Si nous acceptons l'organisation de ces stages :

- envers les enseignants, c'est cautionner l'idée répandue que les enseignants ont trop de vacances ;
- envers les enfants ayant des difficultés scolaires, c'est instituer le fait qu'ils ont besoin de moins de vacances que les autres ou n'en méritent pas autant ;
- envers les parents, c'est laisser croire que d'un coup de baguette magique les problèmes perdurant depuis des années vont subitement s'estomper ;
- pour la commune, indépendamment de problèmes de transport ou de restauration, que se passe-t-il si un enseignant est absent ou si un élève manque à l'appel ?
- Devra-t-on chauffer l'école pour quelques élèves ? Qui sera responsable en cas d'accident ?

Trop de questions sans réponse nous incitent à la prudence.

Nous voulons une école plus juste, avec des finalités et des contenus compris et partagés par tous. L'école peut et doit faire réussir les élèves. Pour cela, elle doit se transformer en prenant en compte les attentes des parents considérés comme des partenaires et non comme des usagers.

L'expérience des professionnels en matière d'éducation, culture et enfance doit être prise en compte. Elle ne l'est pas aujourd'hui.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal de Blainville sur l'Eau, comme l'ensemble des organisations syndicales d'enseignants, refuse d'entrer dans ce dispositif inefficace.